

Chômage : il est grand temps de changer de politique !

Gisèle Cailloux

Avec 41 %, le dernier sondage d'Odoxa pour France info met l'emploi largement en tête des thèmes que les Français veulent voir aborder pour la présidentielle 2017. Et pour cause, le mois d'août avait confirmé une nouvelle hausse massive du nombre de chômeurs toutes catégories confondues et dans toutes les catégories. De son côté, F. Hollande s'est assigné l'objectif d'inverser la courbe du chômage pour prétendre au renouvellement de sa candidature à la fonction présidentielle. Et comme de fait, après la hausse du mois d'août, le mois de septembre a livré une baisse massive du nombre de chômeurs inscrits à Pôle emploi en catégorie A (-66 300 personnes).

À 7 mois des présidentielles, la bataille des chiffres et des statistiques est donc lancée. Jusqu'à même remettre en cause la référence à Pôle emploi pour évaluer le taux de chômage au profit de la statistique du BIT. Mais cette bataille des chiffres et des références statistiques masque, en vérité assez mal, la réalité des évolutions de l'emploi vers plus de flexibilité et de précarité.

Régulièrement les médias ne mettent en avant que la catégorie A qui recouvre les chômeurs inscrits à Pôle emploi n'ayant pas du tout travaillé.

Ainsi, en juillet, cocorico, les chiffres largement divulgués sur les ondes laissaient espérer cette éclaircie propice à la candidature Hollande. Le taux de chômage suivant les critères du BIT (0heure travaillée dans le mois, recherche de travail, disponible...) est annoncé en baisse, chiffre corroboré par les données Pôle emploi sur la catégorie A. Dixit les catégories B, C et même D et E.

En réalité, la perméabilité entre les catégories A, B, C correspondant à l'obligation pour les chômeurs de rechercher un emploi est très importante.

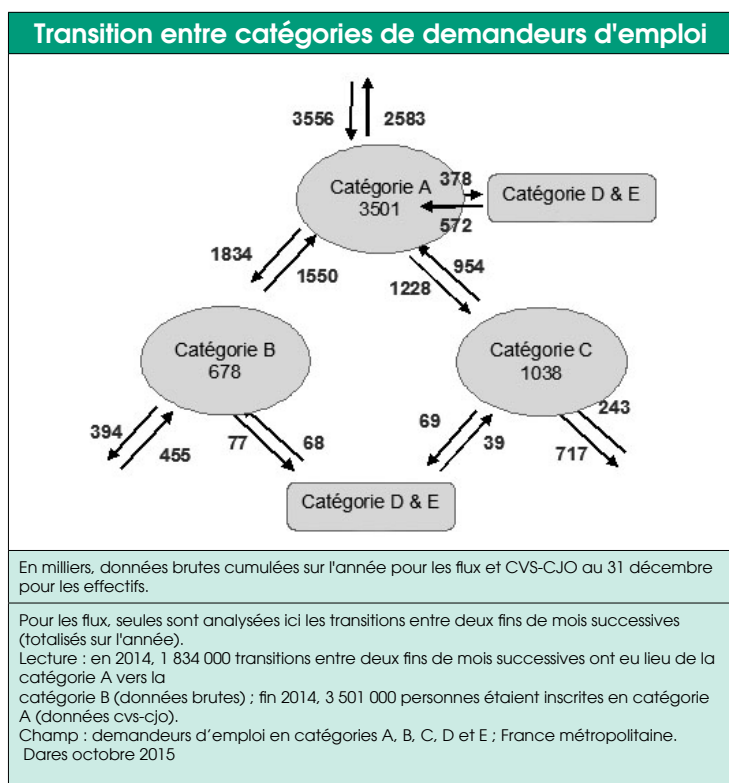
Il suffit d'avoir effectué 2 heures de travail en intérim ou CDD pour passer de la catégorie A à B ou encore d'avoir un CDD de 76 heures passer dans la catégorie C. Vous déclarez vouloir créer une entreprise? Vous voilà dans la catégorie E. Vous entrez en stage? Vous passez dans la catégorie D.

■ Si l'on prend en compte toutes les catégories (A, B, C, D, E), il n'y a pas **3 556 850** chômeurs en France métropolitaine, mais **6 275 800** chômeurs. Et ce, sans compter les personnes qui ne s'actualisent pas, parce qu'elles sont parties en week-end, ou parce qu'elles sont en fin de droit, ou tout simplement qu'elles n'ont plus accès à un ordinateur.

Le taux d'emploi des 15/64 ans augmente très légèrement, mais reste stable en équivalent temps plein, ce qui marque la montée de la précarité. Sur tout, on constate une forte montée du taux d'emploi des 55/64 ans, conséquence du recul de l'âge de la retraite: 9 points de plus en 2015 par rapport à 2010, année où la retraite était encore à 60 ans! C'est donc ce taux d'emploi en hausse des 55/64 ans qui porte la stabilité de l'ensemble. C'est confirmé par la baisse du taux chez les 15/24 ans sur la période 2010/2013 et sur la baisse constante du taux des 25/49 ans sur 2010/2015.

Mais qui dit emploi, ne dit pas plein-emploi !

En 2015, 1,7 million de personnes en moyenne, soit 6,6 % des personnes en emploi, sont en situation de sous-emploi au sens du BIT (ne prend pas en compte les catégories B, C, D, E de Pôle emploi) en France métropolitaine. Le sous-emploi concerne principalement les personnes à temps partiel qui



Taux d'emploi de 2010 à 2015

(Taux des personnes ayant un emploi par rapport à celles en âge de travailler)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'emploi des 15/64 ans	64	63,9	64	64	64,2	64,3
Dont équivalent temps plein	59,3	59,2	59,4	59,4	59,4	59,4
15/24 ans	30,1	29,6	28,6	28,4	28,4	28,4
25/49 ans	82,1	81,6	81	80,7	80,3	79,9
50/64 ans	54	54,8	56,9	57,6	58,7	59,7
Dont 50/64 ans	39,7	41,4	44,5	45,6	47	48,8
Taux d'emploi sous jacent des 55/64 ans	39,1	41,3	44,3	45,4	46,5	48,1

Champs France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.
Source Insee, enquêtes Emploi.

souhaiteraient travailler davantage. Cette part du sous-emploi a augmenté de 0,6 % entre 2011 et 2015. Le chômage technique ou partiel représente quant à lui 0,3 % des personnes en emploi, une proportion relativement stable depuis 2011.

Entre 2014 et 2015, la part du sous-emploi augmente pour les femmes comme pour les hommes de 0,2 point, et atteint respectivement 9,7 % et 3,7 % des actifs occupés. Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (30,4 % des femmes en 2015, contre 7,9 % des hommes qui ont un emploi), et elles sont donc plus nombreuses en situation de sous-emploi.

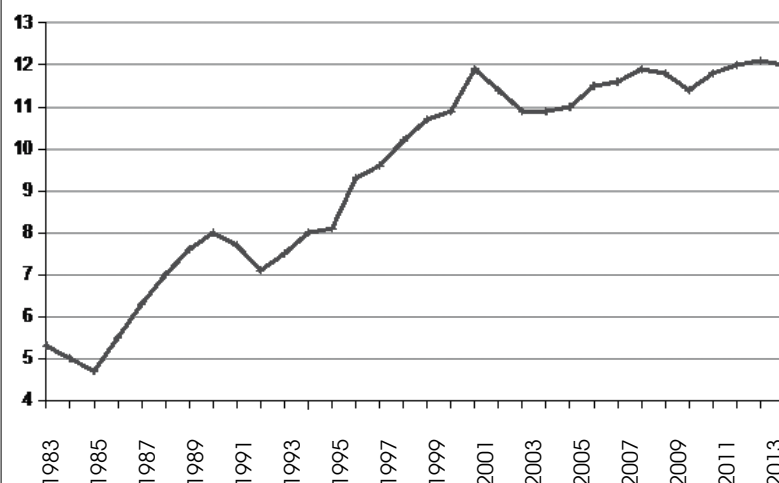
Le sous-emploi touche aussi plus souvent les jeunes: 12,5 % des actifs occupés de 15-24 ans sont en situation de sous-emploi en 2015 (+ 0,7 % entre 2014 et 2015), contre 6,3 % des actifs occupés de 25-49 ans, et 5,5 % de ceux de 50 ans ou plus.

Quels sont les motifs d'entrée à Pôle emploi ?

Les fins de contrats CDD ou d'intérim viennent largement en tête avec un peu plus de la moitié des entrées à Pôle emploi. La précarité alimente le chômage sans qu'il y ait besoin pour les patrons de licencier.

Évolution de l'emploi précaire en France

Taux en %



Salariés en CDD, intérimaires et apprentis. France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus. Données de 1982 à 2013, corrigées pour les ruptures de série.

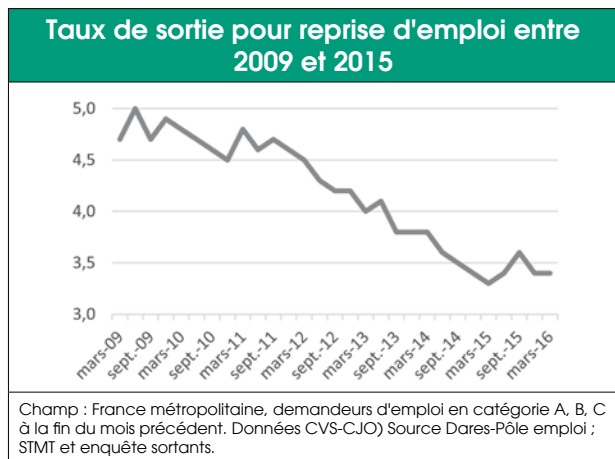
Circonstance de la perte du dernier emploi des chômeurs en 2015

	Nombre de chômeurs (en milliers)	Ensemble	Sexe		Âge			en %
			Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	
Fin d'emploi à durée limitée	1 233	50,9	50,5	51,2	72,3	51,9	34,7	
Rupture du contrat pour maladie ou invalidité	66	2,7	3,0	2,6	0,6	2,4	4,9	
Licenciement économique	276	11,4	10,4	12,2	3,1	10,0	20,6	
Autre licenciement	243	10,0	8,9	11,0	4,6	10,4	12,3	
Rupture conventionnelle du contrat de travail	236	9,7	10,1	9,4	6,4	10,0	11,1	
Démission	175	7,2	9,8	5,1	8,5	7,6	5,2	
Cession de l'entreprise ou faillite, dépôt de bilan	69	2,8	1,7	3,7	0,4	2,7	4,6	
Autres cas	126	5,2	5,6	4,8	4,0	4,9	6,6	
Ensemble	2 424	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Effectifs (en milliers)	2 424	-	1 091	1 333	333	1 546	544	

Champ : France métropolitaine, personnes actives de 15 ans ou plus ayant déjà travaillé vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, enquête Emploi 2015.

Quels sont les motifs de sortie de Pôle emploi ou des catégories A, B, C (tenus de rechercher un emploi)

Les sorties de Pôle emploi pour reprise d'emploi sont de plus en plus faibles. De 6,7 % juste avant la crise de 2008, ces reprises représentent 3,4 % en 2015.



Mais si la reprise d'emploi reste un motif faible (98 700 en août 2016) et bien inférieur aux entrées à Pôle emploi en catégories A, B et C (550,700 en août 2016), d'autres motifs visent à réduire artificiellement cette montée du chômage.

1. Les contrats aidés qui sont maintenant en catégorie E

	Entrée initiales et reconductions de contrats (données brutes)			Bénéficiaires en fin de période (données CVS)		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Contrats aidés	561	608	574	310	405	466
Contrats en alternance	479	449	444	606	590	577
Autres emplois aidés	212	393	775	295	395	424
Ensemble	1252	1449	1793	1211	1391	1467

Lecture : en 2014, le nombre d'embauches en contrats aidés s'élève à 574.000, le nombre de bénéficiaires fin décembre 2014 est de 466000 (en données corrigées saisonnières - CVS). Sources ASP; Acoess; Dares.

2. Les entrées en formation

Données sur 3 mois glissants :

Décembre à Février **+9 %**

Mars à Mai **+32,3 %**

Juin à Août **+ 44,8 %** (90 800)

3. Les radiations

En milliers et en % des sorties (source Dares).

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
42,1	42,5	43,7	46,8	49,7	51,3	52	51,4
8,4 %	8,5 %	8,5 %	8,9 %	9,2 %	9,3 %	9,4 %	9,3 %

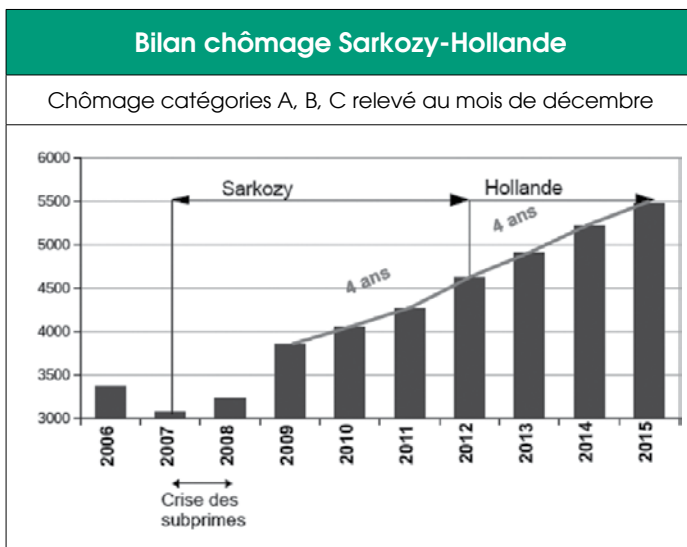
Les autres motifs se partagent entre (chiffres du mois d'août) :

– Arrêt de recherche pour maladie, maternité, retraite: 7,3 % ;

– Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation: **38,7 %** ;

– Autres cas : 9,3 %.

En réalité, il apparaît que malgré tous les efforts engagés depuis 2012 pour inverser la courbe d'évolution du chômage, le résultat n'est pas au rendez-vous.



Le choix de tout faire pour la compétitivité des entreprises, favoriser « l'offre » aux dépens de la demande ont concouru à dégrader l'emploi. Malgré l'arsenal des moyens financiers mis en place pour la compétitivité, les sommes astronomiques du CICE: 43 milliards d'euros au 31 juillet 2016 (le coût réel devrait se monter à 47 milliards d'euros de 2013 à 2015) n'auraient pas d'autre effet sur l'emploi que la *sauvegarde/création* probable de 50 à 100 000 emplois. Soit un coût de 300 à 600 000 € par emploi... Le CICE devait, par le biais de la baisse du coût du travail qui en résultait, se traduire par des investissements et par l'embauche. En réalité, il n'y a pas eu « d'effet observable sur l'investissement, la recherche et développement, et les exportations » (Comité de suivi du CICE). Par contre un effet certain sur les profits, les dividendes de nombre d'entreprises.

Quelles propositions pour sortir enfin de cette spirale du chômage ?

Le Parti communiste, avec la commission économique, ses députés, et de nombreux intervenants, proposent une loi de sécurisation de l'emploi et de la formation.

L'objectif

Sécuriser l'emploi et la formation tout au long de la vie :

- Mettre fin à l'hémorragie des emplois.
- Ouvrir un horizon aux jeunes et à tous dans lequel la précarité disparaît.

- Permettre à chacun d'alterner un vrai emploi avec un salaire en conséquence et des formations rémunérées permettant d'accéder à un autre emploi.
- Cela s'accompagnerait d'une réduction générale du temps de travail.

Les moyens et les pouvoirs

– Il faut en finir avec les politiques d'austérité. Le « coût du travail » n'est pas en cause dans les difficultés, bien au contraire. C'est au coût du capital (frais financiers des emprunts, dividendes) qu'il faut s'attaquer. Ces coûts écrasent particulièrement les TPE, PME, ils s'opposent à l'investissement créateur d'emplois. Pour amplifier les dividendes versés, les grosses entreprises, les multinationales font des choix destructeurs d'emplois, d'usines. La « demande » devient atone.

– Il faut aussi conquérir des pouvoirs ne laissant plus les patrons, la finance décider de vie et de mort économique des salariés, des entreprises :

- Conquérir des pouvoirs sur le crédit bancaire : obligation pour les banques de financer les projets de développement créateur d'emplois et ou de formation des entreprises avec notamment les fonds régionaux et nationaux pour l'emploi avec le pouvoir de saisine des salariés.
- Droit de veto suspensif des comités d'entreprises contre les licenciements.
- Pouvoir de décision des CE sur les conditions de travail (heures supplémentaires, temps partiel, sous traitance, plan de formation...).
- Pôle public bancaire, nationalisation de banques avec des pouvoirs nouveaux... ■■■